



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 86758

Texte de la question

L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques vient de publier un rapport sur la définition et les implications du concept de voiture propre. Les pouvoirs publics doivent répondre à une demande sociale de réduction de la pollution urbaine, de la pollution globale et des nuisances associées, correspondant d'ailleurs à l'intérêt général et aux objectifs de long terme de préservation de la santé publique et de l'environnement. Les rapporteurs proposent notamment de généraliser rapidement les filtres à particules « fermés » sur les véhicules diesel. M. François Grosdidier demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la généralisation des filtres à particules « fermés » sur les véhicules Diesel. La réduction des émissions de particules à l'échappement des véhicules à motorisation Diesel est aujourd'hui une priorité du ministère de l'écologie et du développement durable. La proposition de norme Euro 5 adoptée par le collège des commissaires le 21 décembre 2005, et actuellement en négociation au sein du Conseil des ministres européens, retient une valeur limite d'émission de particules de 5 mg/km pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers. Cette valeur, associée à une durabilité des valeurs d'émission de 160 000 km, impose de fait l'équipement des véhicules Diesel en filtre à particules « fermé ». La France soutient cette généralisation. La proposition de la Commission européenne est basée sur des dates d'application glissantes à partir de la date d'adoption de la norme. Néanmoins, il est déjà envisagé que la généralisation du filtre à particules sera effective à partir de 2010.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86758

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2004

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8072